



# CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN DÉBAT

20.11.2023  
26.04.2024

N°84 | AVRIL 2024

National

Normandie – Hauts-de-France

Nouvelle-Aquitaine

Méditerranée

Bretagne – Pays de la Loire



Surfrider Foundation est une association à but non lucratif, chargée de la protection et de la mise en valeur des lacs, des rivières, de l'océan, des vagues et du littoral. Elle regroupe à ce jour plus de 18 000 adhérents et intervient sur 12 pays via ses antennes bénévoles.

Surfrider Foundation intervient sur 3 domaines spécifiques sur lesquels l'organisation a acquis une expertise reconnue depuis plus de 30 ans : les déchets aquatiques, la qualité de l'eau et la santé des usages, l'aménagement du littoral et le changement climatique.

#### Contact :

Allégra NASS

Surfrider Foundation Europe  
33 allée du Moura  
64200 Biarritz

## Le point de vue de Surfrider sur la façade Manche-Est Mer du Nord

**EN BREF.** Ce cahier d'acteur porté par Surfrider Foundation Europe a pour objectif d'affirmer sa volonté d'accompagner l'État, d'une part dans sa planification spatiale maritime réellement intégrée, et d'autre part, dans sa transition énergétique qui ne peut se faire séparément des enjeux de protection de la biodiversité et du climat. En effet, le bon état écologique du milieu marin est loin d'être atteint, contrairement aux objectifs fixés par l'Union Européenne. En cause ? Les nombreuses pressions qui pèsent sur le milieu marin : surexploitation des ressources, destruction des habitats, changement climatique, pollutions, espèces envahissantes.

Ce débat public pour la façade Manche Est Mer du Nord (MEMN) est l'occasion de rappeler l'État à ses obligations, notamment en termes d'information du public et de son droit à participer aux décisions présentant une incidence sur l'environnement (article 7 de la charte de l'environnement).

Le mot d'ordre pour Surfrider : faire mieux, en faisant moins. Nous insistons sur la nécessité d'avoir une vision écosystémique pour atteindre le bon état écologique des eaux marines tout en profitant des nombreuses solutions et services offerts par l'Océan et les littoraux.



Débat public La Mer en débat  
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris  
mer-en-debat@debat-cndp.fr  
[www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/](http://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/)



## LE CONSTAT D'UN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE LOIN D'ÊTRE ATTEINT

Le bon état écologique du milieu marin n'est pas atteint pour la façade MEMN : 50% des espèces exploitées à des fins commerciales sont en mauvais état, l'abondance des déchets sur le littoral est plus de 30 fois supérieure au seuil du bon état écologique. La façade MEMN est la plus impactée par le bruit d'origine anthropique, à cause de l'intensité du transport maritime d'une part, et des opérations de contre-minage d'autre part.

En cause notamment des **activités maritimes qui se superposent**, sans qu'on n'en connaisse réellement l'impact. En MEMN, les activités maritimes sont particulièrement denses (notamment le trafic maritime) et font de la mer du Nord l'une des mers les plus convoitées par les activités humaines selon l'IRENA (International Renewable Energy Agency). Ces activités en expansion constante se heurtent à un risque de saturation des capacités d'accueil des milieux marins et littoraux.

Les **aires marines protégées (AMP) sont souvent peu efficaces**. De nombreux usages industriels y ont lieu. En MEMN, les activités de pêche au chalut et à la senne ont lieu dans les AMP (dont des Parcs naturels marins (PNM) comme l'ont montré [les travaux de l'ONG Bloom](#), sur les méga-chalutiers Prins Bernhard et Sconbrus. Ces techniques de pêche sont pourtant les plus impactantes pour les écosystèmes marins, notamment ceux proches des côtes, et notamment en aire protégée. En outre, en façade MEMN l'extraction de granulats marins se passe aussi en partie en AMP.

Selon les directives européennes (Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et Planification de l'Espace Maritime), la gestion de ces activités industrielles devrait être prise en compte dans une logique écosystémique, et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

## LA NÉCESSITÉ DE L'ÉOLIEN EN MER, MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX

Il est nécessaire de développer et d'accompagner le développement de l'éolien en mer dans le respect des humains et des écosystèmes. L'État a annoncé un objectif de 12 à 15,5GW sur la façade MEMN, sachant que 4,5 GW sont en développement ou attribués. La façade MEMN est à la fois une des façades les plus denses en termes d'activités existantes, mais aussi la plus propice au développement court-terme pour l'éolien en mer d'un point de vue technique (réseau électrique, ports, technologie, force du vent). Ce développement doit donc se faire en prenant toutes les

mesures et précautions nécessaires pour respecter le milieu marin et limiter l'accroissement des pressions qui s'y exercent.

Les AMP et les Zones de protection forte (ZPF) potentielles devront être évitées pour l'implantation des parcs éoliens : c'est l'application de la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) et le respect du principe de précaution. Pour le raccordement et pour la façade MEMN particulièrement, on peut envisager que le raccordement traverse des ZPF, car les ZPF pressenties par l'Etat recouvrent toute la bande côtière autour du Havre, zone par ailleurs propice à l'atterrage. Une vigilance accrue sera nécessaire sur ces écosystèmes fragiles. Par exemple, les macroalgues sont peu résilientes aux impacts du raccordement électrique ([travaux du Syndicat des énergies renouvelables - SER](#)), ces écosystèmes devront donc être évités. Il nous semble envisageable de créer entre 5 parcs de 1GW sur la façade horizon 2035, et 2 ou 3 de plus à horizon 2050, qui seront de fait assez proches les uns des autres. La gestion de la modification trophique du milieu doit être anticipée dès à présent et sur le long terme, au-delà de la fin d'exploitation des parcs éoliens. Concernant les autres EMR, il nous semble intéressant de développer l'hydrolien sur la façade MEMN, notamment au niveau du raz de Blanchard, où selon [un rapport du SER](#), il y aurait un potentiel de 3,5 GW, ainsi qu'au niveau du Pas de Calais. L'Etat doit accompagner ce déploiement.

## LES ZONES PROTECTION FORTE : UN ENJEU QUI MANQUE D'AMBITION

En MEMN, le potentiel de ZPF représente 6% de la surface des eaux de la façade, mais l'objectif n'est fixé qu'à 1% *minimum* de celles-ci. Nous demandons d'aller vers un objectif de 10% par façade.

En MEMN, toute la bande côtière entre Le Havre et le Touquet est identifiée comme d'intérêt écologique potentiel. Or, les fuseaux de raccordement de parcs éoliens et des atterrages seront probablement situés sur ces zones : il nous semble primordial de définir les

conditions du passage de ces câbles lors de la définition des ZPF côtières.

Les ZPF côtières appellent aussi à une vigilance particulière sur les usages de loisir, nombreux sur ces zones, qu'il faudra mieux contrôler. En particulier, nous demandons qu'un effort de protection et de réglementation soit fait sur les écosystèmes de carbone bleu présents sur la façade, afin d'y limiter les pressions (piétinement, arrachement, pollution). Le marais vernier doit être restauré et dépollué. La réserve naturelle de la Seine est aujourd'hui un lieu d'accumulation de déchets qui devrait attirer l'attention sur la nécessité de réduire à la source l'apport de déchets, notamment ceux venant de la Seine.

### **UN LIEN TERRE-MER CLÉ À RENFORCER, DES POLLUTIONS A SURVEILLER**

Les pollutions subies par le milieu marin sont très majoritairement continentales. Il est donc essentiel de réduire ces pressions terrestres pour atteindre le bon état écologique du milieu marin, d'autant plus que la façade MEMN pâtit en plus de certaines pollutions provenant de la côte britannique, de celles provenant de la route maritime qui la traverse, et de celles provenant de la Seine. Ce fleuve charrie en effet de nombreux déchets et de pollutions, car il traverse la capitale et des zones industrielles en pleine expansion. Pour les déchets, il faudrait au moins s'assurer que ceux piégés par les écluses soient systématiquement récupérés, ce qui est loin d'être fait aujourd'hui. La qualité de l'eau y est désastreuse, comme le montrent les prélèvements de [Surfrider effectués dans la Seine en prévision des Jeux olympiques](#). Ces pollutions se retrouvent de fait sur le littoral et dans l'Océan.

La qualité de l'eau de manière générale doit donc être améliorée afin de minimiser l'eutrophisation de la façade MEMN, via des contrôles plus stricts des stations d'épuration, des écluses, des pollutions chimiques notamment celles dues à l'agriculture intensive.

La pollution plastique doit être réduite à la source, en contrôlant mieux ce qui vient des rivières (notamment de la Seine, donc), mais aussi ce qui arrive par la mer et notamment la perte de conteneurs contenant des Granulés de Plastique Industriels. En effet, la région MEMN se trouve à proximité d'une route de navigation qui la longe, et des usines de production de GPI à Anvers et Rotterdam. En 2016, 8 tonnes de GPI ont été déversées sur la côte d'Opale. L'ensemble de la chaîne de valeur des GPI doit mettre en place les bonnes pratiques de manipulations pour diminuer ces risques de pollution.

Enfin, l'enjeu des décharges littorales et de rivières est important pour limiter la pollution du milieu marin : il est urgent qu'il y ait un accompagnement fort de l'Etat pour réhabiliter ces sites. Le cas de Dollemard est particulièrement emblématique, mais 29 autres décharges littorales ont été identifiées en MEMN par le [BRGM pour le plan national de résorption des anciennes décharges](#).

### **L'ENJEU DU CUMUL DES IMPACTS SUR LE MILIEU MARIN**

En MEMN comme sur les autres façades, le DMO montre que l'on se situe dans une logique d'accumulation des activités : l'approche écosystémique manque cruellement, et il est essentiel de prendre les mesures nécessaires pour faire preuve de sobriété d'usage du milieu marin, pour les activités établies et émergentes. En MEMN plus particulièrement, il est urgent d'interdire l'accès des zones côtières aux navires de pêche industrielle et semi-industrielle (plus de 12m). De manière générale, les chaluts et la senne de fond sont des techniques de pêche très impactantes, qui doivent être progressivement arrêtées. La pêche artisanale, au contraire, doit être mieux accompagnée par l'Etat, tout en étant contrôlée.

Concernant l'impact du transport maritime et sa répercussion sur les ports, nous nous opposons à l'extension du Port de Dieppe, qui prend de l'emprise sur des zones Natura 2000 et détruit des habitats côtiers vulnérables et d'intérêt communautaire. Les aménagements portuaires nécessaires pour la filière éolienne ne nécessitent pas un tel agrandissement. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'extension du Port du Havre au niveau de la chatière, car des milieux naturels vont être impactés : quel sera le bénéfice en termes de décarbonation ? Le transport routier en sera-t-il réellement diminué ?

La façade MEMN possède de nombreux sites d'intérêt pour l'extraction de granulats marins. Il ne nous semble pas pertinent d'aller les

exploiter, notamment car une des utilisations des granulats marins est la construction littorale, et que les littoraux sont déjà densément peuplés (et particulièrement fragilisés par l'érosion : exemple des falaises de calcaire). La frénésie de la construction littorale doit s'arrêter (conformément aux objectifs du ZAN notamment). Les dragages de rivières et de ports, particulièrement celui de la Seine, doivent éviter d'impacter d'autres milieux, dont marins. Enfin, le projet de tunnel routier entre Jersey et la côte est incompatible avec une logique de sobriété et de conservation du milieu marin.

### **LES LITTORAUX : DES ESPACES FRAGILES**

Les littoraux, souvent synonymes de bonne qualité de vie et de bien-être, sont de plus en plus habités, fréquentés, et donc sous pression. De nombreux territoires de la façade sont soumis aux risques côtiers, aggravés par le changement climatique : les falaises crayeuses de la côte d'opale s'érodent, les zones basses de la baie de Somme ou du delta de l'Aa sont exposées à la montée des eaux et au risque de submersion... Il est urgent de prévoir dès à présent le recul stratégique des enjeux humains, d'acculturer les populations aux risques côtiers et à l'adaptation des littoraux au changement climatique. [Les écosystèmes de carbone bleu](#), présentent de véritables atouts pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Ainsi, les marais littoraux et prés salé tels que le Mont St-Michel ou la baie de Somme doivent être préservés et restaurés, notamment en mettant en place des solutions fondées sur la nature ([dépoldérisation en baie de Somme](#) par exemple).

### **CONCLUSION.**

**La façade MEMN est une des façades les plus convoitées par les activités humaines. C'est aussi la façade la plus propice au développement de l'éolien en mer à court terme.**

**Surfrider alerte sur le développement de toujours plus d'activités maritimes, alors qu'il y a une véritable lacune de connaissances sur les impacts cumulés de ces activités.**

**Il est urgent de diminuer les activités établies, notamment la pêche industrielle à commencer par les**

**Aires marines protégées. L'approche écosystémique, la concertation et la sobriété sont essentielles sur la façade MEMN pour respecter les capacités d'accueil du milieu marin et permettre l'installation de futurs parcs éoliens en mer, pouvant aller selon Surfrider jusqu'à 5 GW pour la façade à horizon 2035.**

**L'Océan est un allié : il est vital de le préserver et de le mettre au cœur de nos préoccupations.**

